



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 19 mars 2019

**Préavis N° 01/2019 relatif à la consolidation
d'une paroi rocheuse dans le vide sanitaire
au sous-sol du collège du Clos-Béguin IV et
assainissement d'une rigole de récupération
des eaux résiduelles du système de
chauffage**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 18 mars 2019 présidée par Monsieur Jacques Reymond, président.

Le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz,

vu le préavis N° 01/2019,

ouï les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à l'unanimité, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la municipalité à effectuer les travaux mentionnés ci-dessus
- Octroyer la somme budgétisée de CHF 108'000.00
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement sur 30 ans

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 18 mars 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Jacques Reymond



La secrétaire

Séverine Rotondo